

AR Prefecture

005-210501078-20230302-13_2023-DE

Reçu le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Délibération n°13-2023

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 MARS 2023

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 10 de présents : 09 de votants : 09 date de convocation : 23/02/2023

L'an deux mil vingt-trois le deux mars à dix-huit heures trente minutes les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Sont présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, LEROY Pierre, CAMUS Michel, SENNERY Pierre, POINSONNET Bertrand, KOLLER Pascale, JALADE Véronique, CHARDRONNET Luc,

Absents représentés :

Absents non représentés non excusés : BUISSON Basile

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

JALADE Véronique est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : FINANCES

AMENAGEMENT DE LA PLACE CENTRALE DU CLOS DU VAS

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Rapporteur : Estelle ARNAUD

Dès le début du mandat, l'équipe municipale, sollicitée par ses administrés, a engagé une réflexion globale sur le fonctionnement urbain du chef-lieu et des hameaux en concertation avec les habitants. Ensemble, ils veulent repenser l'impact de la voiture individuelle dans les hameaux, requalifier et valoriser les espaces publics de rencontre, aménager et requalifier les cheminements doux dans les villages, et améliorer la signalétique. Une étude de programmation, accompagnée par le CAUE, et pilotée par le cabinet Toposcope a permis de rédiger un plan d'actions à réaliser.

Sa centralité géographique et le nombre d'habitants impactés font du projet d'aménagement de la Place Centrale du Clos du Vas une action prioritaire. Il répond à une forte demande des habitants de ces hameaux. En outre, il n'existe à ce jour sur les hameaux du Clos du Vas et de Pierre Feu aucun espace dédié aux enfants, ou aux rassemblements entre habitants ; une large majorité des espaces publics est occupée par les voitures.

Il s'agit de la concrétisation de l'action N°2 du Plan Guide et Programme d'Actions réalisé par le cabinet Toposcope pour les hameaux du Clos du Vas et de Pierrefeu.

Cet aménagement répond à plusieurs objectifs dont les suivants :

- Sécuriser les moments de jeu et de rassemblement des enfants et de leurs parents ;
- Créer un lieu fédérateur pour les habitants autour d'un espace public accueillant et protéger de la circulation automobile ;
- Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics alors que le goudron domine aujourd'hui ;

AR Prefecture

005-210501078-20230302-13_2023-DE

Reçu le 07/03/2023

Publié le 07/03/2023

- Limiter les déplacements vers les autres communes en offrant un espace ludique et qualitatif à proximité des habitations ;
- Respecter les engagements de l'équipe municipale d'inscrire l'intégralité de ses projets dans le respect de l'environnement et de la biodiversité en veillant particulièrement aux choix des équipements, des matériaux, et des revêtements potentiels.

Pour ce faire, il est nécessaire de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Sa mission sera accompagnée par un collectif d'habitants du Clos du Vas et de Pierrefeu qui ont fait part de leur volonté de participer à la création de ce nouvel espace.

Un appel d'offre a été lancé le 10 octobre 2022.

Il s'est avéré infructueux puisqu'aucune proposition ne nous est parvenue.

La collectivité a donc consulté le cabinet TOPO*GRAFİK qui a proposé une offre correspondant aux attentes du projet au niveau du calendrier et du budget alloué.

Madame le Maire propose ainsi de missionner l'entreprise TOPO*GRAPHİK pour la mission de maîtrise d'œuvre complète de l'aménagement de la place centrale du Clos du Vas pour un montant de 19 500,00€ HT soit 23 400,00€ TTC.

La mission se base sur une estimation prévisionnelle de travaux de 130 000,00€ HT. La complexité du projet malgré son montant limité justifie une rémunération de maîtrise d'œuvre à hauteur de 15% du montant des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de retenir TOPO*GRAPHİK pour la mission de maîtrise d'œuvre complète de l'aménagement de la place centrale du Clos du Vas pour un montant de 19 500,00€ HT soit 23 400,00€ TTC.

Autorise Madame le Maire à signer le devis ;

Autorise Madame Le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

Dit que les crédits seront prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture

Le 07 mars 2023

De la publication le 07 mars 2023

Fait à Puy Saint André le 02 mars 2023

Le Maire

Estelle ARNAUD

